

Bien traiter le bois et le faire savoir :

FCBA lance une Charte des Bonnes Pratiques dédiée à la préservation et au traitement du bois



L'Institut technologique FCBA lance une charte dédiée aux entreprises qui souhaitent améliorer et valoriser leur solution de préservation de surface du bois.

Destinée aux professionnels commercialisant du bois traité (scieurs, charpentiers...), cette charte permettra de les accompagner dans la maîtrise des incontournables du traitement et de la préservation de surface : connaissance des produits, durabilité conférée, compétences techniques et parfaite connaissance de l'environnement réglementaire...

Le bois, un matériau biodégradable par nature, à traiter et préserver : oui mais comment ?

Matériau naturel par excellence, le bois brille par ses performances mécaniques, thermiques et acoustiques. Léger, aisément transformable, résistant..., il présente de nombreux atouts pour la construction bois traditionnelle et industrielle. Mais c'est aussi un matériau biodégradable par nature, qu'il convient de traiter efficacement pour préserver ses multiples performances et sa longévité.

Pour ce faire, totale maîtrise des réglementations et règles de l'art, savoir-faire et bonnes pratiques sont de rigueur. Une combinaison pas toujours évidente dans la mesure où :

- Les produits de traitement sont régis par un environnement réglementaire complexe et soumis à diverses évolutions ;
- Les réglementations varient en fonction des zones géographiques (en France par exemple, certains territoires sont soumis à l'arrêté préfectoral anti-termite et d'autres non) ;
- Le marché est peu tracé, avec des acteurs très variés (scieurs, charpentiers, négoce de distribution...) et des pratiques non homogènes, en termes de traitement, exigences de rétentions, marquage des lots de bois, attestations, etc. ;
- La bonne information est aujourd'hui peu accessible pour les acheteurs/prescripteurs.

C'est pour aider les entreprises à y voir plus clair et à valoriser l'engagement et le savoir-faire de celles qui maîtrisent parfaitement la préservation du bois que FCBA lance une Charte des Bonnes Pratiques du traitement de préservation de surface.

Charte des Bonnes Pratiques : pour qui ? pour quoi ?

Destinée à démarquer les entreprises positionnées sur le marché de bois traités pour un usage jusqu'en classe d'emploi 3.1, la « Charte des Bonnes Pratiques du Traitement de préservation de Surface » garantit :

- Un bois traité suivant la bonne méthodologie des produits ;
- Une traçabilité des produits traités ;
- Une acquisition et un maintien des compétences techniques et réglementaires du personnel ;
- Une utilisation de produits de traitements certifiés CTB-P+ ou disposant d'une AMM (autorisation de mise sur le marché) qui atteste de leur efficacité et leur respect aux exigences liées à l'environnement et la santé.

Cette charte s'adresse à tous les professionnels commercialisant du bois traité (scieurs, charpentiers, négoce...) et concerne les procédés de traitement de surface : aspersion (cabine, tunnel, flow, coating) et trempage court.

Adhérer : comment s'y prendre ?

Tous les acteurs qui souhaitent adhérer à la « Charte des Bonnes Pratiques du Traitement de préservation de Surface », peuvent contacter directement FCBA¹.

L'entreprise adhérente :

- Recevra une formation personnalisée in situ alternant théorie et mise en pratique ;
- Pourra apposer le logo de la charte sur ses documents commerciaux et généraux, sur son site Internet...
- Respectera toutes les modalités de la charte.

Le droit d'usage est délivré pour une durée de 2 ans.

À propos de l'Institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement)

Créé en 1952, le centre technique industriel, FCBA a pour missions de promouvoir le progrès technique et contribuer à améliorer le rendement et la garantie de la qualité dans l'industrie.

Son champ d'action couvre l'ensemble des filières forêt-bois et ameublement : sylviculture, pâte à papier, exploitation forestière, scierie, charpente, menuiserie, structure, panneaux dérivés du bois, ameublement, emballages et produits divers... Il travaille également avec divers fournisseurs de ces secteurs.

Ses activités se regroupent autour de trois grands axes :

- Mettre son savoir-faire et ses compétences à la disposition des entreprises : transfert technologique, consultation, assistance technique, essais, formation, information ;
- Accompagner les professions pour qu'elles occupent une place de leader sur les marchés nationaux, européens et internationaux : normalisation, certification, qualité, technologies de pointe ;
- Acquérir, centraliser, gérer et diffuser l'information scientifique et technique : recherche et développement, veille économique, réglementaire, technologique, documentation. www.fcba.fr

¹ <https://www.fcba.fr/certifications/charte-des-bonnes-pratiques/>